

<https://ricochets.cc/SCOP-Le-Crestois-presse-independante-Crestois-Diois-reprise-salaris.html>



Pour éviter la fermeture définitive du journal Le Crestois

- Les Articles -



Date de mise en ligne : dimanche 2 avril 2023

Copyright © Ricochets - Tous droits réservés

Pour éviter la fermeture définitive du journal, des salarié(e)s du Crestois ont créé une SCOP et lancent une souscription publique. L'ambition : éviter la liquidation pure et simple et, surtout, poursuivre l'aventure de cet étonnant journal, local et indépendant.



Pour éviter la fermeture définitive du journal Le Crestois

Pour empêcher ce scénario catastrophe, des salarié(e)s du Crestois viennent de constituer une SCOP

Comme vous le savez peut-être, Le Crestois, l'hebdomadaire historique de la vallée de la Drôme, est à la croisée des chemins. L'avenir de cette entreprise de presse fondée il y a 123 ans est aujourd'hui suspendu à la décision du tribunal de commerce de Romans-sur-Isère. Il se peut que, dès le mois d'avril, la publication du journal cesse définitivement. **Pour empêcher ce scénario catastrophe, des salarié(e)s du Crestois viennent de constituer une SCOP, une Société coopérative de production, qui a pour mission, d'abord, de racheter le journal devant le tribunal et, ensuite, de continuer à le faire vivre pour les siècles des siècles...**

Après avoir bâti un nouveau modèle économique basé sur le développement de l'offre numérique du Crestois et l'externalisation de l'impression du journal, les porteurs du projet sont parvenus à mobiliser plusieurs leviers de financement importants : un apport personnel des futurs salariés-sociétaires de 15 000 euros ; un emprunt bancaire (avec le Crédit coopératif) ; une garantie d'emprunt (avec l'Union régionale des SCOP). En outre, le Fonds pour une presse libre (FPL), organisme à but non lucratif ayant pour objet de défendre la liberté de l'information, le pluralisme de la presse et l'indépendance du journalisme, soutient le projet de reprise du Crestois : il sera sociétaire de la SCOP, aux côtés des salariés.

Les porteurs du projet vont maintenant mobiliser un dispositif de financement propre aux entreprises coopératives : l'émission de « titres participatifs ». Pour faire simple, il s'agit d'un emprunt que la SCOP va contracter auprès de particuliers (personnes physiques ou morales). Ce pourrait être vous, votre cousine, votre entreprise ou votre association ! Cet emprunt sera rémunéré à hauteur de 3% par an, et vous sera remboursé après une période de 7 ans, à l'initiative de la SCOP. La valeur du titre est fixée à 100 euros - vous pouvez bien sûr en souscrire plusieurs -, pour une émission totale de 20 000 euros. À noter que votre souscription peut être défiscalisée à hauteur de 18% du montant investi.

Vous pouvez aussi faire un simple don (défiscalisé à 66%) via l'association J'aime l'info, qui soutient le pluralisme de l'information et l'indépendance des médias (www.donorbox.org/le-crestois).

Cette souscription est une étape cruciale pour l'avenir du Crestois. Elle lui permettra de passer l'épreuve du tribunal, de relancer son activité et de reprendre la publication.

Nous nous battons pour faire vivre ce journal. Nous espérons que vous serez à nos côtés.

La SCOP Le Crestois



FOIRE AUX QUESTIONS

" De l'argent pour quoi faire ? Pour permettre le rachat du journal par la SCOP devant le tribunal de commerce, courant avril, et ensuite financer la relance de la publication

" Et après ? Une fois la reprise acceptée, Le Crestois reprendra ses publications papier et numérique (sur le-crestois.fr). Une équipe de sept personnes, composée de six anciens salarié(e)s et d'une nouvelle recrue (pour 6 ETP), assurera l'édition du Crestois et sa publication tous les vendredis.

" Et l'imprimerie ? Le destin de l'imprimerie est entre les mains du tribunal de commerce. La SCOP ne parviendra pas à réunir les fonds nécessaires à son rachat, à l'entretien de ses machines et aux lourds investissements indispensables pour ce type d'activité. Ce pourrait donc être la fin de l'Imprimerie du Crestois, à moins qu'un scénario de redressement ne soit trouvé ou qu'une offre de rachat soit proposée.

" Pour faire quel journal ? Nous n'avons pas l'intention de réinventer Le Crestois. Il s'agit pour nous de poursuivre l'oeuvre de nos prédécesseurs : Joseph « Salem » Bruyère, Claude Pluvy, Claudette et Michel Bourde, Claude Bourde, puis Jean-Baptiste Bourde. Notre objectif : continuer à vous raconter chaque semaine la vie de la vallée, en toute liberté, en toute indépendance, avec rigueur, et si possible avec un peu d'humour et de chaleur humaine !

" Pourquoi ça marcherait ? Parce que c'est possible ! Contrairement à son imprimerie, le journal Le Crestois n'est pas en mauvaise santé. Il dispose de solides assises : abonnements, ventes au numéro, publicité et annonces légales lui assurent une base économique saine, qu'il nous faudra toutefois consolider. Nos objectifs pour 2025 : 1200 abonnés au journal papier (soit 200 nouveaux abonnés) et 450 abonnés numériques (soit 250 nouveaux abonnés).

Ci-dessous : bulletin de souscription parts sociales le Crestois



Post-scriptum :

► *Pour plus d'informations -*

Laure-Meriem Rouvier : laure-meriem chez le-crestois.fr / 06 48 75 64 48

Clément Chassot : clement chez le-crestois.fr / 06 70 85 58 94

Martin Chouraqui : martin chez le-crestois.fr / 06 30 55 95 55